

**VILLE DE GONFREVILLE L'ORCHER
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 JUILLET 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **VOEU-2018-07-01 – Motion présentée par le Conseil Municipal – Pour un véritable service public de l'énergie**

Service émetteur : Cabinet du Maire

Rapporteur : Monsieur OTT Martial

L'an Deux Mil dix-huit le 2 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents : Madame BEGIN-BOIVIN Stéphanie – Madame BEKHEDDA Aline – Monsieur BRUNEAU Alban – Monsieur COLLET Marc – Madame DOUMBIA Marie-Claire – Madame FONTAINE Sandrine – Madame FOSSEY Christine – Madame GAFFÉ Marion – Monsieur GARCIA Michel – Monsieur GUÉRIN Marc – Monsieur IMZI Ahcène – Madame LABBÉ Pascale (à partir de 19 h 20) – Monsieur LEGOUT Gérard – Madame LELLIG Béatrice – Madame NORDET Catherine (à partir de 19 h 55) – Monsieur OTT Martial – Monsieur PIMOR Fabrice

Absents ayant donné pouvoirs : Monsieur BEUZELIN Olivier pouvoir à Monsieur GARCIA Michel – Madame DUBOC Catherine pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban – Madame DUBOSQ Fabienne pouvoir à Madame FONTAINE Sandrine – Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Madame LELLIG Béatrice – Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Madame BEKHEDDA Aline – Madame NGUYEN Marie pouvoir à Monsieur IMZI Ahcène – Madame NORDET Catherine pouvoir à Madame LABBÉ Pascale (de 19 h 20 à 19 h 55) – Monsieur PELLETIER Cédric pouvoir à Monsieur LEGOUT Gérard – Monsieur ROLLAND Thierry pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc

Absents excusés : Madame ATINAULT Katia – Madame FOISSEAU Andrée – Madame LABBÉ Pascale (jusqu'à 19 h 20) – Monsieur PITTE Charles – Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Madame GAFFÉ Marion

Le Conseil Municipal de Gonfreville l'Orcher réaffirme que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de la vie : santé, mobilité, éducation, communication...

L'accès à une énergie sûre et abordable constitue ainsi un droit fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4e paquet ») est :

- En opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune de Gonfreville l'Orcher défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Adoptée à l'unanimité

Délibération conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Gonfreville l'Orcher.

Signée à Gonfreville l'Orcher, le 9 juillet 2018 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.